

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 28 octobre 2024 à 20h00**

**Présent(e)s :**

M.	Roland Rüttimann, Président
Mmes	Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
MM.	Alexis Aellen, Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Bertrand de Weck, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Raphaël Vidon, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
MM.	Jean-Jacques Ronchietto, Marc Truan, Adjoints
Mme	Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale
<b>Excusé :</b>	M. Fabrice Calame

---

**ORDRE DU JOUR**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications des Président-e-s de commissions**
4. **Communications de la Mairie**
5. **Présentation du projet de budget pour 2025**
6. **Projets de délibérations :**
  - 6.1 **Projet de délibération D289 : vote d'un crédit d'engagement de CHF 35'000.- destiné à financer l'étude pour la mise en place d'une zone 30 au chemin Sous-le-Crêt :**
    - **Rapport de la commission UMGP du mercredi 11 septembre 2024**
    - **Vote de la délibération**
  - 6.2 **Projet de délibération D290 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 156'000.- destiné à financer l'installation de panneau photovoltaïque et la sécurisation de la toiture de la salle des fêtes sur la salle des fêtes**
    - **Rapport de la commission DDI du lundi 14 octobre 2024**
    - **Vote de la délibération**
7. **Propositions individuelles et questions**
8. **Huis Clos : demandes de naturalisation**

*M. Roland Rüttimann, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h00 et salue les membres de l'exécutif, Mme la secrétaire générale, les membres du Conseil municipal, la procès-verbaliste, ainsi que le public. Puis, M. le Président excuse l'absence de M. Calame et donne lecture de l'ordre du jour.*

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024 est **approuvé à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

### Conseil des anciens

M. le Président annonce avoir eu le plaisir de participer, en tant que Président du Conseil municipal, au Conseil des anciens le 23 septembre dernier. Il précise qu'un procès-verbal a été envoyé au chef de groupe, et relate qu'une demande d'ajuster le règlement et le processus lors des élections émane de leur part. Cette demande a été notifiée au Président de la commission Finances, Sécurité, Règlement, et sera donc discutée dans le cadre de la prochaine séance de cette commission afin d'y donner suite.

### Festival Assemblage's

M. le Président rappelle que le Conseil municipal a été invité, le samedi 5 octobre dernier, au Festival Assemblage's. Il remercie et félicite les organisateurs et les bénévoles présents, dont le travail a été fort apprécié par les conseillers municipaux y ayant participé.

### Rencontre avec la délégation arménienne

M. le Président relate la rencontre du lundi 7 octobre dernier avec la délégation arménienne, où de nombreux élus étaient présents. Il remercie et félicite, en leur nom, le comité d'organisation.

### Semaine de la démocratie

M. le Président rappelle que la semaine de la démocratie s'est déroulée du vendredi 4 au vendredi 11 octobre derniers, et s'est close par un débat organisé par les TSHM. Il remercie les nombreux conseillers municipaux ayant participé aux questions-réponses, et qui se sont libérés pour participer aux débats de ce vendredi 11 octobre.

### Agenda

M. le Président accuse réception de l'agenda, et adresse ses remerciements à Mme Bocquet.

### Séance publique d'information

M. le Président rappelle que le Conseil municipal a également été invité à la séance publique d'information du 15 octobre dernier, qui était une séance très claire et transparente sur les enjeux et sur le développement de la commune. Il remercie les autorités à ce sujet.

### Courrier de l'ACG

M. le Président accuse réception du courrier de l'ACG, et affirme n'avoir reçu aucune opposition y relative.

### Enquête du département fédéral de justice et de police

M. le Président annonce qu'une enquête du département fédéral de justice et de police se fera au travers de l'institut de sociologie, afin d'obtenir une base de données complète documentant

l'ampleur réelle des manifestations d'hostilité à l'égard des élus parlementaires à tous les niveaux de l'État fédéral. Il remercie par avance les élus de bien vouloir remplir le questionnaire qu'ils recevront à partir du 5 novembre prochain.

#### Local de vote

M. le Président remercie par avance le Président, M. de Weck, la Vice-présidente, Mme Manzin, la suppléante du Président, Mme Latour, et le suppléant du Vice-président, M. A. Odier, de bien vouloir signer le document en fin de séance afin de le remettre à Mme Bocquet.

### **3. Communications des Président-e-s de commissions**

#### Développement durable et infrastructures

Le Vice-président, M. Amstad, indique n'avoir aucune communication à transmettre.

#### Finances, sécurité et règlements

Le Président, M. Annen, informe que la commission s'est réunie le 18 septembre dernier. Lors de cette soirée, il explique que le projet de modification du Règlement du Conseil municipal a été analysé, et que le travail est en cours auprès des groupes.

#### Social, jeunesse, loisirs et communications

La Présidente, Mme Hirsch, indique n'avoir aucune communication à transmettre.

#### Urbanisme, mobilité et grands projets

Le Vice-président, M. A. Odier, informe que la commission s'est réunie le 28 octobre dernier, et qu'un bilan a été dressé après une année de mise en pratique des macarons. Il affirme qu'une communication publique sera effectuée d'ici peu par la Mairie. De plus, M. A. Odier annonce que l'arrêt de bus Troinex-ville n'est actuellement pas aux normes légales, et sera donc prochainement réaménagé. En effet, un trottoir doit être installé pour y placer des sièges. Il indique que le giratoire au chemin Roday sera retravaillé dans le même temps.

### **4. Communications de la Mairie**

#### **Communications de M. Guy Lavorel, Maire**

##### Présentation du 15 octobre :

M. Lavorel indique que le 15 octobre dernier a eu lieu, à la salle des fêtes, une séance d'information publique intitulée « Histoire, enjeux et avenir du développement de Troinex ». Il explique que cet historique a été présenté, dans le but de faire un état des lieux à la population et de montrer dans quel contexte s'inscrit, notamment, le projet de PLQ Lullin.

À l'invitation de la Mairie, M. Lavorel précise que Mme Anne Vuichard, Directrice de la région Drize-Lac au sein de l'Office de l'urbanisme (Département du Territoire) était également présente, et qu'elle a pour sa part présenté le projet de PLQ Lullin. D'autres représentant-e-s de l'Etat, notamment Monsieur Olivier Caumel de l'Office cantonal des transports, étaient présents pour répondre aux questions du public.

M. Lavorel déclare que la présentation faite durant la soirée sera bientôt disponible sur le site Internet de la commune.

Enfin, M. Lavorel informe que dans le cadre des votations du 24 novembre prochain, une discussion publique entre le Comité référendaire et les maîtres d'ouvrage du PLQ Lullin aura lieu le jeudi 7 novembre à 19h à la Salle des fêtes.

#### Jumelage :

M. Lavorel rappelle que suite à la visite de la commune en Arménie au début du mois de mai, du 3 au 8 octobre dernier, la commune a reçu une délégation arménienne composée de 9 personnes, dont le Maire de Tsagadzor, ville avec laquelle elle envisage de se jumeler.

M. Lavorel décrit cet évènement comme une belle expérience, remplie de chaleur et de convivialité. Il rappelle que l'organisation, entre bien accueillir les hôtes, accompagner les visites, gérer les déplacements, le tout en jonglant avec les horaires, ne fut pas toujours facile. Ainsi, il a fallu parfois un peu improviser et adapter des solutions à la dernière minute.

M. Lavorel indique que les membres du comité du jumelage ont participé avec entrain à ces journées d'échange. Les membres du Conseil municipal ont pu partager certains moments, tels que l'apéritif précédent la soirée du samedi du Festival Assemblage'S ou la raclette du lundi soir. Il tient à remercier chacune et chacun pour son engagement.

M. Lavorel évoque l'échange avec les enfants de l'école qui ont chanté devant les amis arméniens de la commune comme un moment particulièrement fort. Les enfants ont également été en interaction avec eux en posant des questions, en essayant de parler arménien, en les accueillant les bras ouverts.

M. Lavorel a le plaisir d'informer les membres du Conseil municipal que le comité poursuit son travail avec enthousiasme et conviction.

#### **Communications de M. Marc Truan, Adjoint :**

##### Commandements de payer :

M. Truan rappelle que la remise des commandements de payer a, depuis une année, été confiée aux communes. C'est la raison pour laquelle M. Frédéric SCHMID a été engagé et assermenté pour cette fonction. La Mairie est très satisfaite de cette collaboration. M. Truan indique qu'à ce jour, pour 2024, 61 notifications d'acte de poursuites ont été enregistrées.

##### Personnel communal :

M. Truan explique que Sabina Straccia Mollard, responsable technique, a donné sa démission au 31 octobre, et annonce que sa remplaçante sera présentée au Conseil municipal, lors de la prochaine séance. Celle-ci prendra ses fonctions à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Il s'agit d'Anna Ferer, titulaire d'un master en architecture.

M. Truan informe également les membres du Conseil municipal de la démission au 30 septembre de Sandra Prost. Absente depuis le mois de février 2024 et n'ayant pas repris son activité, Sandra a décidé de poursuivre sa carrière en tant que concierge dans une école à Carouge. M. Truan affirme que le recrutement pour son remplacement sera prochainement lancé, et en attendant que le poste soit pourvu, la commune continue à faire appel à la société de nettoyage Brilltounet pour assurer l'entretien des bâtiments scolaires.

##### Motion 30kmh

M. Truan revient avec quelques informations s'agissant de la motion « 30kmh sur les routes de Troinex et d'Annecy ». Il rappelle que le traitement de cette demande par le Canton est suspendu aussi longtemps que l'arrêt concernant la mise en 30kmh de près de 300 axes en Ville de Genève et dans la zone urbaine du Canton n'est pas tranché. Comme indiqué précédemment, les recours portés par les associations ont été levés à l'automne 2023 suite à des négociations menées par

le Conseil d'État. Il restait 2 recours portés par des privés. Un de ces privés est décédé récemment et la justice est maintenant dans l'attente de savoir ce que décideront ses héritiers. M. Truan conclut qu'il faudra suivre cette affaire.

#### Demande abaissement de la vitesse à 50kmh de la route de Pierre-Grand

M. Truan rappelle que le Conseil administratif avait informé les membres du Conseil municipal, lors de la dernière séance, de son insatisfaction concernant la réponse donnée par la Direction de l'OCT et qu'elle allait lui faire part de sa désapprobation. M. Truan donne lecture du courrier envoyé par la Mairie, ainsi que de la nouvelle réponse apportée au dossier.

*Courrier envoyé par la Mairie à l'OCT :*

« Monsieur le Directeur général,

Nous accusons réception de votre réponse du 25 juillet concernant la motion de notre Conseil municipal relative à la limitation de la vitesse à 50 km/h sur la route de Pierre-Grand et nous vous en remercions.

L'Exécutif souhaite exprimer son désaccord avec votre position. Le passage de 30 km/h après la douane à 80 km/h sur ce tronçon nous paraît inadapté dans le contexte actuel. C'est pourquoi nous renouvelons notre demande d'abaissement de la vitesse à 50 km/h, une mesure que nous considérons justifiée pour plusieurs raisons.

Bien que la zone soit peu urbanisée, elle est particulièrement fréquentée par des cyclistes, ce qui justifie une vitesse plus adaptée pour assurer leur sécurité. De plus, la limitation à 50 km/h s'alignerait avec celle en vigueur sur la route d'Annecy, permettant une plus grande cohérence communale.

Enfin, les récentes mesures prises dans le cadre du projet Genève-Sud, notamment la réduction des horaires de passage à la douane, entraîneront une augmentation du trafic sur la route de Pierre-Grand. Cette augmentation accentuera la dangerosité de cette voie, rendant d'autant plus nécessaire l'instauration d'une limitation à 50 km/h.

Nous espérons que ces arguments vous convaincront de la pertinence de notre demande et restons à votre disposition pour toute discussion complémentaire à ce sujet.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations distinguées ».

#### *Réponse de l'OCT*

« Monsieur le Maire,

Votre courrier du 23 septembre 2024 m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Il est important de rappeler que la sécurité routière ne peut pas se résumer à un simple abaissement de la vitesse. La route de Pierre-Grand, bien que fréquentée par des cyclistes, ne présente pas des caractéristiques particulières justifiant une telle mesure.

Les données de comptage de juin 2024 montrent que seulement 4% des usagers de cet axe routier circulent à vélo et que ceux-ci disposent d'itinéraires alternatifs par le réseau de quartier. Dès lors, un jalonnement cyclable par le chemin de Crétollet et la route de la Pierre-aux-Dames suffirait pour les guider hors trafic individuel motorisés.

En ce qui concerne la comparaison avec la route d'Annecy, le contexte environnemental peut justifier un abaissement de vitesse. Le couvert boisé le long de cette route crée des zones ombragées qui réduisent la visibilité des cyclistes, augmentant ainsi les risques pour leur sécurité. En revanche, l'axe de la route Pierre-Grand est dépourvu de végétation offrant une meilleure visibilité.

Dans le cadre du projet du concept de mobilité de Genève-Sud, il a été décidé de mettre en place des mesures pour améliorer la sécurité des cyclistes. Ils pourront ainsi utiliser l'axe de la route de Bossey, qui sera sécurisé grâce à la fermeture de la douane et l'instauration d'un sens unique partiel, les éloignant du trafic motorisé.

Nous pourrions évoquer ce point lors notre échange prévu le vendredi 15 novembre 2024, de 9h30 à 11h30, en présence de MM. Christian Gorce, Directeur général de l'OCGC, Olivier Caumel, Directeur régional OCT, et moi-même.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes plus cordiales salutations ».

M. Truan souligne que l'OCT maintient sa position. Toutefois, il rappelle que le Conseil administratif aura encore l'occasion de défendre son point de vue lors d'une séance qui se tiendra le 15 novembre prochain. Là-encore, la suite de l'affaire doit être suivie.

### **Communications de M. Jean-Jacques Ronchietto, Adjoint :**

#### Semaine de la démocratie

Dans le cadre de la semaine de la démocratie, M. Ronchietto rappelle que la commune de Troinex a organisé deux événements :

Le jeudi 10 octobre, deux classes de 8P sont venues rencontrer l'Exécutif et ont été en interaction en posant diverses questions. Ces classes ont également pu visiter les bureaux de la Mairie. Chaque collaborateur.trice a expliqué ses différentes tâches en lien avec sa fonction.

Le vendredi 11 octobre a eu lieu une soirée « démo-crazy » au local des jeunes organisée par l'équipe de Travail Social Hors Mur (TSHM), une expérience riche en échanges. Plusieurs Conseillers municipaux étaient présents ainsi que des représentants de La Jeunesse Troinex et 18 jeunes entre 12 et 19 ans.

M. Ronchietto explique qu'une première partie était consacrée à un atelier "Conseil de Démocratie: Quiz'tez connaissances sur Troinex!", qui était suivie par un atelier Brainstorming et finalement par un atelier "À Vous la Parole : Simulez un Conseil Municipal" (Jeu de rôle) sur un choix de thématiques amené par les jeunes.

#### Tournoi de l'Agorespace – samedi 22 septembre

M. Ronchietto rapporte que 8 équipes de football ainsi que 20 équipes de pétanque de tous âges ont participé à cet événement. Malgré le temps incertain, le tournoi a pu se dérouler sans accroc, pour le plus grand plaisir des joueurs, supporters et organisateurs.

La Jeunesse de Troinex, organisateurs, ont déjà reçu bon nombre de remerciements par écrit ou par oral, et ils sont confiants pour dire que l'année prochaine sera encore meilleure.

Mis à part un retard dans la livraison des prix de participation et quelques manques de fair-play de la part de certains enfants et supporters, M. Ronchietto souligne que la journée s'est déroulée sans encombre et que l'ambiance était des plus plaisante.

Enfin, l'apéritif de fin de journée offert par la commune a, comme chaque fois, eu un beau succès et a su donner la parole aux plus timides. Le comité d'organisation remercie la commune et les participants pour cette belle clôture de la journée.

#### Action lumière – ProVélo

M. Ronchietto informe que le jeudi 21 novembre de 16h00 à 19h00 se tiendra un stand de prévention situé sur le parking de la paroisse catholique.

En effet, le Conseil administratif trouve que ce type d'action est bénéfique pour tous, tant sur le plan de la sécurité routière que sur celui de la promotion du vélo comme mode de transport durable. Il rappelle qu'une telle action a déjà eu lieu devant l'église arménienne le 1<sup>er</sup> février de cette année.

Retour sur les manifestations :

Dans le cadre de la semaine du goût, M. Ronchietto rappelle qu'un repas des aînés a eu lieu le mercredi 18 septembre à midi, et que 55 aînés y ont participé. Le repas a été concocté par Jacques Magnenat et Isabelle Ronchietto. Il saisit l'occasion pour les remercier chaleureusement.

M. Ronchietto rappelle ensuite que le vendredi 20 septembre a eu lieu la journée à pied à l'école. Cet événement a été organisé par la collaboratrice de la Mairie Mme Florence Matthey-Doret, responsable du développement durable. A cette occasion, M. Ronchietto explique que deux lignes de Pédibus avaient été mise en place, l'active qui part du chemin de Champ-Carré et la seconde que les Autorités souhaiterait créer qui part du Parc des Crêts. Une chaleureuse ambiance puisque ces deux lignes dont la fréquentation a été remarquée, étaient accompagnées de la troupe de musique « Lèche Béton ».

M. Ronchietto déclare que le Conseil administratif espère que le message a été reçu et que chaque parent comprendra le bienfait de venir à l'école en mobilité douce.

Apéritif d'automne – vendredi 27 septembre

M. Ronchietto rapporte que la météo, peu propice ce jour-là aux festivités, n'a pas empêché les Troinésien.ennes de répondre à ce rendez-vous et d'apporter de délicieux petits plats « maison », qui ont été appréciés par les quelques 50 personnes présentes sur la place de l'ancien terrain de basket.

L'esthétique du nouveau pavillon scolaire, mis en valeur à cette occasion, a été saluée et tous se sont accordés sur le fait que les petits Troinésien.ennes ont bien de la chance de pouvoir étudier dans un cadre aussi lumineux et harmonieux.

M. Ronchietto note qu'il est toujours agréable de constater que les contacts au sein de la population restent chaleureux et conviviaux, ce qui a particulièrement été appréciés par un couple récemment installé au Parc des Crêts. M. Ronchietto est d'avis que l'esprit de village, comme la commune le connaît, n'est pas près de disparaître à Troinex.

Festival Assemblage's – du 3 au 6 octobre

Conçue et préparée durant plus d'une année par Léa Déchamboux, cette 13<sup>ème</sup> édition du Festival Assemblage's était celle d'un nouveau départ au niveau de la direction. Globalement, elle a réuni de nombreuses et nombreux spectateur-ices (environ 90% de taux d'occupation des sièges).

La double soirée du jeudi, habituellement programmée le vendredi, a malheureusement un peu peiné à faire le plein. Le hasard des disponibilités des artistes l'avait rendue nécessaire.

Trois représentations scolaires ont été réalisées dans les écoles de Troinex et de la Tambourine.

La collaboration avec les employé-es de Mairie et le responsable de la salle a été, à nouveau, excellente. De nombreux retours relèvent la singularité et la qualité des spectacles, de l'organisation et de l'accueil (environ 70 bénévoles).

Après ce changement au niveau de la direction, le festival semble continuer sur la bonne voie et la nouvelle directrice se réjouit de la suite de l'aventure, en compagnie d'une équipe toujours fidèle et enthousiaste.

#### Orchestre de chambre de Genève – concert – jeudi 17 octobre

M. Ronchietto rappelle que l'activité consistait à aller à la rencontre des publics non-connaisseurs de la musique classique pour en faire découvrir la beauté et les émotions qu'elle suscite.

Le concert d'un quatuor de l'orchestre de chambre a été l'aboutissement d'une journée de médiation avec les différentes classes de l'école de Troinex.

4 musiciens ont été à la rencontre des élèves durant toute la journée, puis du public en soirée ; un Premier violon : Girolamo Bottiglieri, un Second violon : Emilie Weibel, un Alto : Juliette Kowalski et un Violoncelle : Delphine Gosserie

#### Bal de la Jeunesse

La Jeunesse de Troinex a organisé pour la première fois son bal le samedi 19 octobre. M. Ronchietto souligne un beau succès puisqu'environ 400 personnes se sont déplacées à la salle des fêtes et ont pu profiter d'une ambiance dans les tons bleus et au rythme des années 80.

Cet événement a déplacé en majorité les 18-22 ans, de Troinex et d'ailleurs, ce qui était plutôt une surprise.

Les organisateurs fatigués mais heureux, ont l'intention de réitérer l'exercice l'année prochaine en tenant compte des expériences et en rectifiant les petits « désagréments » rencontrés. Ils remercient la Mairie et le personnel communal pour leur précieux soutien.

#### Manifestations à venir :

- Troc-vente d'automne – samedi 2 novembre
- Repas des aînés – mercredi 6 novembre
- Accueil des nouveaux habitants – mardi 12 novembre
- Soirée de la commune (associations communales) – vendredi 22 novembre
- Repas de Noël des Aînés – mardi 17 décembre
- Noël de l'école – jeudi 19 décembre
- Apéritif de Noël – vendredi 20 décembre

## Questions et remarques

Mme Latour revient sur le financement des deux événements exceptionnels évoqués précédemment, à savoir le concert de l'orchestre et le bal des jeunes. Elle souhaite savoir de quel budget provenait le financement de ces deux événements, et quelle était sa hauteur, étant donné qu'elle croit savoir qu'ils n'étaient pas prévus antérieurement et qu'ils ont eu lieu pour la première fois.

M. Lavorel affirme que le financement – assez conséquent – du concert de l'orchestre avait été prévu au budget.

M. Ronchietto précise que le budget s'élevait à CHF 9'500.-.

M. Lavorel explique que le but de cet événement était principalement d'initier les écoliers à la musique classique. Quant au bal des jeunes, il s'agit d'un événement autofinancé par l'association qui l'organise. Cette association reçoit des subventions s'élevant à CHF 2'000.- par année, comme d'autres associations. M. le Maire déclare que cette association est donc autonome dans l'organisation de ses événements, dont elle fait payer l'entrée aux participants.

## 5. Propositions du projet de budget 2025

M. Truan donne lecture du texte suivant :

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,*

*Nous vous présentons ce soir le projet de budget de fonctionnement pour l'année 2025.*

*Au cours de l'année en cours, la Commune a vu ses charges augmenter de manière significative, notamment en raison des nouvelles infrastructures comme la crèche et le pavillon scolaire provisoire. Pour rappel, certaines dépenses jugées non prioritaires en 2024 avaient été différées et sont pour la plupart inscrites dans le budget que nous vous présentons ce soir.*

*Le projet de budget de fonctionnement 2025 se présente donc ainsi :*

*Nous proposons d'inscrire au revenu un montant de CHF 14'660'400.-, en augmentation de CHF 652'590.- par rapport au budget précédent, un montant des charges de CHF 14'650'237.-, contre un montant de CHF 14'006'660.- en 2024, et le budget 2025 présente un petit excédent de CHF 10'163.-.*

### **Aperçu général**

*L'augmentation des revenus provient essentiellement de l'arrivée des nouveaux habitants du Parc des Crêts, ainsi que d'une augmentation de la contribution que nous allons recevoir du Fonds pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP). Cette contribution est calculée sur la base du nombre de places de crèche offertes par la Commune.*

*A ce sujet, il est utile de préciser que Troinex figure au 2ème rang des communes qui fournissent le plus de places de crèche par habitant. Avec 49 places pour 100 enfants, elle se trouve en deuxième position juste derrière Meynier, ainsi, en implantant cette crèche, Troinex a déjà dépassé les objectifs cantonaux prévus pour 2030. L'effort de la Commune est donc à saluer. Il est également à noter que grâce à l'augmentation du nombre de nos places de crèche, nous bénéficions en 2025 d'une réduction d'environ CHF 100'000 sur notre contribution à la péréquation financière intercommunale.*

L'année 2025 verra se terminer cette législature et en commencer une nouvelle. Les coûts liés à ce changement de législature, de même que ceux liés au nouveau pavillon scolaire, aux aménagements et améliorations diverses dans nos bâtiments, et au renforcement de la présence des travailleurs sociaux de la FAS'e, expliquent en grande partie la hausse de nos charges de fonctionnement.

## **Impôts communaux**

### **Revenus fiscaux**

#### Personnes physiques

Selon les chiffres communiqués par le département des finances (DF), les recettes fiscales des personnes physiques estimées pour 2025 se montent à CHF 8'100'000.-. Toutefois, cette estimation ne tient toujours pas compte de l'augmentation du nombre de contribuables liée à l'arrivée des habitants au Parc des Crêts, car les calculs se basent essentiellement sur les taxations 2022, les taxations 2023 n'étant que partiellement notifiées. C'est pourquoi, poursuivant la même approche que celle utilisée pour l'établissement du budget 2024, nous avons majoré ce montant de CHF 2'600'000.-, soit 400 nouveaux contribuables à CHF 6'500.- (chiffre communiqué par le DF correspondant à l'impôt moyen pour un contribuable attendu dans ce type de logement).

Par ailleurs, en prévision de la modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques en faveur d'un renforcement du pouvoir d'achat (baisse d'impôts) qui sera soumise le 24 novembre prochain à la votation populaire, nous avons diminué nos projections fiscales de CHF 470'000.-, selon l'impact estimé et communiqué aux communes par le DF.

#### Personnes morales

L'augmentation des rentrées fiscales des personnes morales provient essentiellement de l'augmentation de notre part à la recette du Fonds de péréquation intercommunale. Pour rappel, ce fonds est alimenté chaque année par le prélèvement de 20% des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, prélèvement qui est réparti entre les communes en fonction de leurs indices de capacité financière et du nombre de leurs habitants.

Dans le projet de budget, nous vous proposerons de comptabiliser un montant de CHF 10'990'000.-, contre un budget 2024 de CHF 10'498'000, soit une augmentation de CHF 492'000.

## **Autres éléments significatifs**

### **Nouvelle législature**

Cette nouvelle législature sera marquée par un changement important au sein de l'exécutif, avec le passage en Conseil administratif (CA). En effet, l'adoption par le peuple genevois d'une modification de la Constitution a supprimé le régime « un maire et deux adjoints » afin d'uniformiser cette organisation sur l'ensemble des communes avec 3 conseillers administratifs (les communes de plus de 50'000 habitants conservent 5 conseillers- Ville de Genève uniquement). Dès le 1<sup>er</sup> juin 2025, les indemnités pour les membres du CA seront adaptées, en conformité de l'art.15A du RAC (règlement d'application de la loi sur l'administration des communes). Chaque magistrat sera rémunéré mensuellement à hauteur de CHF 6'000.- brut, correspondant au traitement minimum pour les communes de plus de 3'000.- habitants.

D'autres coûts liés au changement de législature sont également inscrits au budget 2025, notamment pour le matériel de vote des élections, ainsi que pour la sortie du Conseil Municipal de début de législature.

Enfin, un nouveau règlement du Conseil municipal (CM) est en cours d'élaboration et sera applicable en principe dès le 1<sup>er</sup> juin 2025, avec un impact probable sur la rémunération de ses membres.

### **Employés communaux**

#### Services généraux et bâtiments

Le service technique (bâtiments, urbanisme et travaux) est actuellement en remaniement. Un poste d'architecte est à repourvoir, de même que le poste de concierge de l'école. À cet effet, nous prévoyons d'engager une personne qui aura la charge de l'organisation de l'entretien de l'école et du pavillon scolaire, mais également celle des autres bâtiments communaux (hors la salle des fêtes). Les nettoyages resteront quant à eux en partie externalisés.

Par ailleurs, un poste supplémentaire à un taux d'activité de 50% est prévu pour renforcer le personnel de l'administration générale, notamment pour les tâches liées à la gestion administrative des bâtiments et du service technique.

Dans notre volonté d'être une commune formatrice, nous avons prévu d'ouvrir un deuxième poste d'apprentissage employé de commerce à la rentrée scolaire 2025. La personne engagée pourra ainsi bénéficier de l'expérience de notre apprentie actuelle, qui entamera alors sa dernière année de formation au sein de notre administration

#### Service des routes et des espaces verts

Au cours de l'année 2024, le service de la voirie et des espaces verts a vu son équipe se renforcer avec l'engagement d'une agente d'exploitation. Pour rappel nous avons différé cet engagement prévu initialement au cours de l'année 2023.

Toujours dans un esprit formateur, nous avons prévu de créer un poste d'apprentissage pour la formation d'agent d'exploitation à la prochaine rentrée scolaire.

### **Bâtiments communaux**

Plusieurs travaux d'amélioration sont prévus, notamment des changements d'éclairage au LED à la salle des fêtes et à la mairie. Il est également prévu d'installer des faux plafonds acoustiques dans la salle des commissions et dans la salle de réunion du rez-de-chaussée.

### **Travailleurs sociaux hors murs (FAS'e)**

Dans le cadre de notre volonté de renforcer la présence des travailleurs sociaux auprès des jeunes de la Commune, et conformément au plan d'action soumis à la commission sociale et approuvé par cette dernière, le deuxième et dernier volet est porté au budget 2025.

### **Routes communales**

Avec l'augmentation de l'effectif du service des routes et espaces verts, un deuxième véhicule électrique (2 places avec remorque) est devenu nécessaire, afin de permettre de subvenir à la charge de travail résultant de l'augmentation des surfaces et des extérieurs à entretenir.

Voilà donc les éléments clefs que nous voulions faire ressortir de cette présentation. Nous vous rappelons que ce projet de budget de fonctionnement sera examiné dans sa version détaillée par la commission des finances le lundi 4 novembre prochain à 18h30.

## 6. Projets de délibérations :

### **6.1 Projet de délibération D289 : vote d'un crédit d'engagement de CHF 35'000.- destiné à financer l'étude pour la mise en place d'une zone 30 au chemin Sous-le-Crêt :**

Rapport de la commission UMGP du mercredi 11 septembre 2024

M. Berthet donne lecture du rapport susmentionné :

*Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,*

*La mise en place d'une zone limitée à 30 km/h sur le chemin Sous-le-Crêt s'inscrit parmi les projets prévus dans le PDCom. Cet aménagement, très attendu par de nombreux résidents, devient d'autant plus nécessaire avec l'arrivée de nouveaux habitants du parc des Crêts, qui entraînera une augmentation du trafic.*

*L'étude préliminaire, qui inclue un inventaire de la situation actuelle nous a été présentée par Mme Straccia Mollard. L'importance de maintenir les aménagements existants a été relevé, ainsi que le fait qu'une attention particulière devra être portée à l'aménagement du croisement entre le cheminement venant du parc des Crêts et le chemin Sous-le-Crêt, afin d'éviter tout conflit entre les cyclistes, piétons et voitures.*

*Un projet définitif sera réalisé par le bureau pour la mise en zone 30. En conclusion, les appels d'offres permettront d'établir un montant pour le crédit de réalisation, qui sera soumis à la commission.*

*L'étude inclut une première partie dédiée aux honoraires du bureau de mobilité, ainsi que divers frais comme les comptages routiers pour évaluer le trafic, le géomètre, et les sondages nécessaires pour détecter la présence éventuelle de polluants (HAP) dans les enrobés. Le coût total de cette étude s'élève à CHF 35'000.- TTC. Le bureau a également présenté un planning prévisionnel pour l'étude, qui devrait s'étendre jusqu'à mai 2025, afin de soumettre le crédit de réalisation à un vote à la séance du CM de juin. Les travaux pourraient ainsi s'effectuer durant l'été 2025.*

*La Commission, à l'unanimité moins une voix, vous recommande d'accepter le crédit d'engagement de CHF 35'000.- destiné à financer l'étude pour la mise en place de la zone 30 sur le chemin Sous-le-Crêt.*

M. Annen, en tant qu'habitant du Chemin Sous-le-Crêt, doute de l'efficacité de la mise en zone 30 étant donné que le chemin possède déjà des chicanes, obligeant selon lui les voitures à rouler à 33km/h ou 34 km/h au maximum. Toutefois, il appuie le fait que cette étude inclut également l'ajout d'un deuxième miroir de sortie au bout du chemin, ce qui sera très apprécié étant donné la difficulté de sortir du chemin Sous-le-Crêt sur la route de Troinex, à cause de l'arrivée de voitures ou de vélos le soir, en provenance de la ville et en direction de la France.

M. Berthet souligne que la mise en zone 30 sera également applicable aux vélos électriques.

M. de Weck rappelle que cette demande avait été formulée depuis des années déjà, et estime la question de la sortie soulevée par M. Annen très pertinente. Il ajoute à cela la difficulté de déceler les piétons venant de la droite en sortant du Chemin Sous-le-Crêt. En effet, M. de Weck relève que les piétons et parfois certains coureurs, apparaissent souvent au dernier moment. Il a également constaté que certains usagers de ce chemin, qui peuvent aussi en être les habitants, s'exercent au slalom entre les « oreilles de Mickey », qu'il trouve nécessaires, mais pas suffisantes.

M. de Weck estime qu'il faudrait veiller à d'autres formes de ralentissement. Il évoque des seuils de ralentissement, ou encore des creux, particulièrement efficaces selon lui. Il conclut en affirmant que l'étude doit en tout cas mettre l'accent sur le ralentissement de la vitesse.

M. A. Odier est également sceptique sur la pertinence de mettre en zone 30 une route où les usagers ne peuvent actuellement pas dépasser les 33 ou 34 km/h, mais préfère toutefois cette solution, qu'il trouve plus logique en termes d'homogénéité sur la commune, plutôt que de rajouter des aménagements aux « oreilles de Mickey » déjà présentes. M. A. Odier confirme toutefois que les membres du PLR sont favorables à cette mesure de mise en zone 30, bien que les « oreilles de Mickey » eussent selon lui déjà fait leurs preuves.

M. Lavorel rappelle que des urbanistes sont justement mandatés pour ces raisons, et que la commune devra se baser sur leurs conseils. Il estime que ce débat n'a pas lieu d'être.

M. le Président donne lecture de la délibération suivante et la met au vote :

**Délibération D289 : vote d'un crédit d'engagement de CHF 35'000.- destiné à financer l'étude pour la mise en place d'une zone 30 au chemin Sous-le-Crêt**

*vu le projet de la commune de mettre en zone 30 le chemin Sous-le-Crêt, inclus dans le PDCom,*

*vu l'offre d'honoraire et de prestations du bureau Trafitec,*

*vu le rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 11 septembre 2024,*

*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e), et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition de la Mairie,*

**Le Conseil municipal  
décide à l'unanimité**

- 1. D'approuver l'étude pour la mise en place d'une zone 30 au chemin Sous-le-Crêt.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 35'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidité de la Commune de Troinex.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

**6.2 Projet de délibération D290 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 156'000.- destiné à financer l'installation de panneau photovoltaïque et la sécurisation de la toiture de la salle des fêtes sur la salle des fêtes**

Rapport de la commission DDI du lundi 14 octobre 2024

Mme Reymond donne lecture du rapport susmentionné :

Extension d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes, et sécurisation de la toiture.

**En 2023, l'installation des panneaux photovoltaïques existants est de :**

- 584 modules de 410 et 460 Wc
- D'une puissance de 244.04 kWc
- D'une surface du champ : 1.141.52 mètres carrés

**Et de**

- De 492 modules de 410 Wc
- D'une puissance de 201.72 kWc
- D'une surface du champ : 961.87 mètres carrés

**En 2024, le projet d'extension des panneaux photovoltaïques est de :**

- 92 modules de 460 Wc
- Puissance : 42.32kWc
- Surface du champ : 179.65 mètres carrés AVEC

**Un projet de ligne de vie** (câble rattaché à des bornes en béton posées en intervalles réguliers autour du champ de travail), qui sera installé afin de sécuriser l'entretien de la toiture.

Contrairement au bon sens, il est reconnu que les risques d'accidents sur les toits plats sont plus dangereux que ceux sur les toits en pente pour la bonne raison que les professionnels font moins attention.

Ce travail va être réalisé par l'entreprise qui avait déjà installé la première partie des panneaux photovoltaïques à savoir l'entreprise SOLSTIS, ce qui est une garantie de qualité pour nous et qui alors ont bien voulu négocier avec nous.

C'est cette dernière qui a été choisie en concurrence avec deux autres entreprises soit PRIME ENERGY ET WATTSUN. Les panneaux de la première entreprise Prime Energy sont fabriqués en Chine pour une somme de 18.956.-CHF comparé à 29.990.-CHF pour Solstis et de 33.000.-CHF Wattsun dont les panneaux sont produits en Europe. Cette somme est contrebalancée par les frais d'installation de montage et de mise en service soit de 38.170.-CHF pour Prime Energy et de 22.400.- CHF pour Solstis et de 16.800.-CHF pour Wattsun.

Si on fait la totalité de toutes les autres phases de ce projet pour les trois candidats en voici le tableau comparatif :

- 1) Prime Energy TOTAL TTC de : 148.514.- CHF
- 2) Solstis TOTAL TTC de : 156.142.-CHF
- 3) Wattsun TOTAL TTC de : 161.717.142.- CHF

Le planning prévisionnel se situe entre octobre 2024 à août 2025.

C'est donc à l'unanimité que la commission DDI a voté pour le projet de **Solstis** pour un **TOTAL TTC de : 156.142.-CHF**

M. le Président donne lecture de la délibération suivante et la met au vote :

**Délibération D290 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 156'000.- destiné à financer l'installation de panneau photovoltaïque et la sécurisation de la toiture de la salle des fêtes sur la salle des fêtes**

vu le projet d'extension de l'installation photovoltaïques et de la sécurisation de la toiture de la salle des fêtes, comprenant la pose de panneaux solaires photovoltaïques et de lignes de vie sur

*la toiture de la salle des fêtes, ainsi que l'installation d'un écran d'affichage dynamique de la production et consommation d'énergie, présenté à la commission Développement durable et infrastructures,*

*vu l'estimation totale du coût des travaux qui s'élève à CHF 156'000, selon la proposition de l'entreprise Soltis,*

*vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 14 octobre 2024,*

*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

**Le Conseil municipal  
décide à l'unanimité**

- 1. D'approuver l'extension de l'installation photovoltaïques et la sécurisation de la toiture de la salle des fêtes.*
- 2. D'ouvrir à cet effet un crédit d'engagement de CHF 156'000.- destiné à financer ces travaux. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la commune.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 156'000 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.*

## **7. Propositions individuelles et questions**

Mme Latour déclare avoir été approchée par l'association des parents d'élèves concernant l'intersection entre le Chemin Lullin et le Chemin de Saussac. En effet, le chemin des enfants se rendant à l'école vers la place de la Mairie débouche sur le Chemin de Saussac, confrontant les enfants à des voitures arrivant depuis le Chemin Lullin, sur leur droite. Or, Mme Latour appuie le fait que les enfants ne sont pas toujours conscients de cette arrivée de voitures par la droite. Elle rappelle avoir déjà évoqué cette problématique au Conseil municipal, et souhaiterait savoir si la commune compte agir à ce sujet. Mme Latour ajoute que ce virage menant devant l'église protestante est à angle droit. Ainsi, les voitures l'empruntant ont du mal à rester sur leur voie, et les piétons et cyclistes peuvent se retrouver face à face avec celles-ci. Mme Latour conclut qu'il s'agit d'un endroit dangereux, et demande si l'installation d'un stop, ou la rectification de ce virage à 90 degrés pourraient être effectuées.

M. Lavorel se rappelle que cette problématique avait déjà été notifiée. Il précise que l'étude du losange est en cours, et assure que la commune tentera d'améliorer cet endroit. Il évoque également le souhait que les cyclistes provenant de l'autre côté de la route de Troinex puissent emprunter la future passerelle qui y sera installée. M. Lavorel assure que cette zone sera de toute façon améliorée grâce aux aménagements prévus. Seulement, les études prennent parfois du temps à être effectuées, de même que la délivrance d'autorisations.

M. le Président annonce le huis-clos à 20h53.

**8. Huis Clos : demandes de naturalisation**

*L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h12*

Le Président :

La Secrétaire :

Roland Rüttimann

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :